

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 10 JUIN 2026**

Le 10 juin 2026 à 15h00,

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT", dûment convoqués le 29 mai 2026, se sont réunis en salle du 9^{ème} étage au siège du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses, sous la Présidence de Monsieur Yves COSCAS, Président de l'Office.

Étaient présents avec voix délibérative : Yves COSCAS, Nadège AZZAZ, Christine QUILLERY, Lounes ADJROUD, Sandrine DANDRE, Patrick WIDLOECHER, Véronique DE LA TOUANNE, Martine BAGDASSARIAN, Benoît DESCHAMPS, Anthony REYNAUD, Jacqueline MINASSIAN, Sofia BELASKRI, Vincent GAUDIN, Daniel PIEDDELOUP, Mauricette MERIGOT-DURBAN, Marcelle ABDELNOUR, El Miloud ZERIOUH, Sabine DIDELOT, Mohamed SANOGO.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Didier BERGER à Yves COSCAS, Patrice RONCARI à Anthony REYNAUD, Michel VENEAU à Marcelle ABDELNOUR, Christophe RENDU à Christine QUILLERY, Rahma GHIATOU à Sandrine DANDRE.

Était présent avec voix consultative : Pierric SPERY, DRIHL 92.

Assistaient également : Véronique ALBERT, Directrice Générale ; Lionel PIERE, Directeur des Finances ; Giuseppe ROMÉO, Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage et du Patrimoine ; Emilie ASTORG, Responsable de la Communication ; Audrey ADHOUH JAMGOTCHIAN, Assistante de la Direction Générale ; Annabel SANCHEZ-GYGI, Assistante Polyvalente ; Mélandra PARENT, Commissaires Aux Comptes.

Objet : Quitus à la Directrice Générale pour l'exercice 2025.

VALLÉE SUD HABITAT
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUIN 2026
DELIBERATION

Objet : Quitus à la Directrice Générale pour l'exercice 2025.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant que la Directrice générale chargée de l'exécution des budgets et passation de tous les actes et contrats au nom de l'Office, engage, liquide et ordonnance toutes les dépenses,

Considérant que le bilan dressé à la clôture de l'exercice comprend la totalité des biens, droits, créances, dettes et obligations constatées au 31 décembre de l'année 2025 de l'exercice,

Considérant que le compte de résultat d'un exercice comprend les charges et produits afférents à l'exercice 2025, et que les tableaux annexés retracent en tant que de besoin l'état des charges récupérables et de leur mise en recouvrement,

Considérant que les états financiers comprennent le bilan, le compte de résultat, l'annexe et tous les documents justificatifs énumérés par les instructions,

Entendu le rapport d'activité de l'office sur l'année écoulée,

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique : le quitus est donné à la Directrice Générale pour sa gestion au titre de l'exercice comptable 2025 pour :


- ✓ son budget principal pour le compte de l'OPH « Vallée Sud Habitat ».

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT".

Le Président,
Maire de Clamart,
Vice-Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris,

Yves COSCAS

Vu pour être certifiée conforme à l'original
Publiée ou notifiée le 18 juin 2026
Reçue en Préfecture le 17 juin 2026
Certifiée exécutoire le 18 juin 2026
Par application de la loi du 22 juillet 1982


Véronique ALBERT
Directrice Générale